

Notre Comité sera extrêmement reconnaissant à tous ceux qui lui enverront des relations écrites se rapportant aux thèmes susdits : pour être acceptées, ces relations devront lui parvenir avant le 15 août et être accompagnées d'un résumé fait dans une des quatre langues admises pour les discussions du Congrès, c'est à dire le français, l'anglais, l'italien et l'allemand.

Les inscriptions seront reçues par la section du Comité permanent des Congrès internationaux dans les Etats où elle existe, et dans ceux où elle n'existe pas, par un représentant qui sera indiqué à son temps.

Tous les adhérents sont priés de nous renvoyer la carte ci-incluse afin que le Comité soit informé de leur nombre.

Dans l'espoir que les Collègues de tous les pays voudront bien honorer le Congrès de leur intervention, le Comité leur adresse ses salutations très cordiales.

LE COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION :

Camillo Borro, président.

E. M. Cannizzaro (*)

Alphonso Guerra (*)

Giulio Magni (*)

Gustavo Giovannoni

} vice-présidents.

Antonio Petriagnani, trésorier.

1. — Les noms des membres du Comité exécutif sont écrits *en italique* ; ceux des membres de la Section italienne du Comité permanent des Congrès internationaux sont marqués par un astérisque.

2. — La taxe d'inscription pour les congressistes est de 25 fr. et leur donne droit au volume des Actes ; pour les membres de la famille des congressistes elle est de 15 fr.

Toute correspondance devra être adressée au « *Comitato ordinatore del IX^e Congresso internazionale degli Architetti* » — Via delle Muratte, 70 — Roma.

3. — Les Sections du Comité permanent des Congrès internationaux sont priées de préparer, pour les remettre au Congrès, des catalogues des publications d'Architecture qui ont paru dans leurs pays respectifs.

CONCOURS PUBLICS

Concours de Plans-types de Maisons Ouvrières

Le Comité de Patronage des « Habitations Ouvrières et des Institutions de Prévoyance » de la ville de Liège et des communes limitrophes ouvre un concours de plans-types pour constructions à Liège et dans les communes environnantes : Angleur, Ans, Bressoux, Grivegnée, Herstal, Jupille, Ougrée, Saint-Nicolas lez-Liège et Vottem.

Le concours porte sur les catégories suivantes :

1^o Habitations à logements multiples comprenant au maximum deux étages et un rez-de-chaussée ;

2^o Maisons familiales susceptibles d'être divisées en deux logements complets.

(Ces deux types sont reliés à l'égout et à la distribution d'eau.)

Le Comité, d'accord avec la Députation permanente du Conseil provincial et l'Administration communale de Liège, a décidé d'attribuer les prix suivants :

	1 ^{re} Catégorie	2 ^e Catégorie
1 ^{er} prix	frs. 2000	900
2 ^e »	» 1200	500

Les projets présentés seront exposés lorsque le jury aura statué.

Ils seront appréciés aux points de vue suivants :

1^o Commodité : distribution et utilisation des locaux ; mobilier à demeure ; placement des meubles ;

2^o Hygiène : surface et cube des chambres ; éclairage et aération des chambres, escaliers et vestibules ; éloignement des eaux usées, des matières excrémentielles, des cendres et autres déchets ; alimentation en eau potable, etc. ;

3^o Convenance des matériaux employés : murs, cloisons, planchers, plafonds, plinthes, fenêtres, portes, toiture, escaliers, etc. ;

4^o Bon marché ;

5^o Beauté ;

6^o Appréciation générale.

Les valeurs estimatives des constructions seront établies conformément au bordereau des prix unitaires annexé au règlement du concours.

Les plans, métré descriptif et devis estimatif détaillés comme pour une bâtisse réelle, devront parvenir à M. le Président du Comité, Palais provincial, à Liège, au plus tard, le 1^{er} novembre 1911.

Tous les documents présentés au concours porteront une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, laquelle contiendra les nom, prénoms et adresse du concurrent.

Le jury sera composé comme suit :

Délégués de la Province : MM. G. Grégoire, député permanent, et Remouchamps, architecte provincial.

Délégués de la Ville de Liège : MM. L. Rutten, conseiller communal, et J. Lousberg, architecte de la ville.

Délégués de l'Association liégeoise des Architectes : effectif, M. Paul Jaspas ; suppléant, M. Arthur Snyers.

Délégués du Comité de Patronage : MM. F. Putzeys, professeur à l'Université de Liège, président du Comité, membre du Conseil supérieur d'hygiène ; E. Mahaim, professeur à l'Université de Liège, secrétaire du Comité ; P. Tombeur-Capitaine, conseiller communal et provincial, ingénieur-architecte, membre du Comité.

Pour le programme détaillé de ce concours, prière de s'adresser à M. A. Van Zwol, bibliothécaire-adjoint de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, 151, rue de la Consolation, Schaerbeek.

* * *

Concours de Façades de Schaerbeek 1910-1911

Voici les résultats du concours de façades de Schaerbeek (1910-1911) : Médaille d'or et prime de 1500 francs : M. J. Diongre ; Médaille de vermeil et 3000 francs : M. Verhelle ; Médaille d'argent et 1500 frs : M. Diongre ; Médaille d'argent et 1000 frs : M. Allard ; Médaille d'argent et 1000 frs : M. Chaîneux ; Deux médailles de bronze et deux fois 500 frs :